

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 164 Subvention de fonctionnement (40 000 euros) à l'association Vacances et Familles pour sa délégation d'Ile de France (93).

M.Frédéric HOCQUARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DAE 247 et la convention pluriannuelle du 14 octobre 2019 avec l'Association Vacances et Familles Ile de France

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de la subvention de fonctionnement correspondant à l'exercice 2020,

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros est attribuée à Vacances et Familles domiciliée 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil (n° simpa 185288) n° dossier 2020_02972 (DAE).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 40 000 euros sur les crédits de la DAE du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO